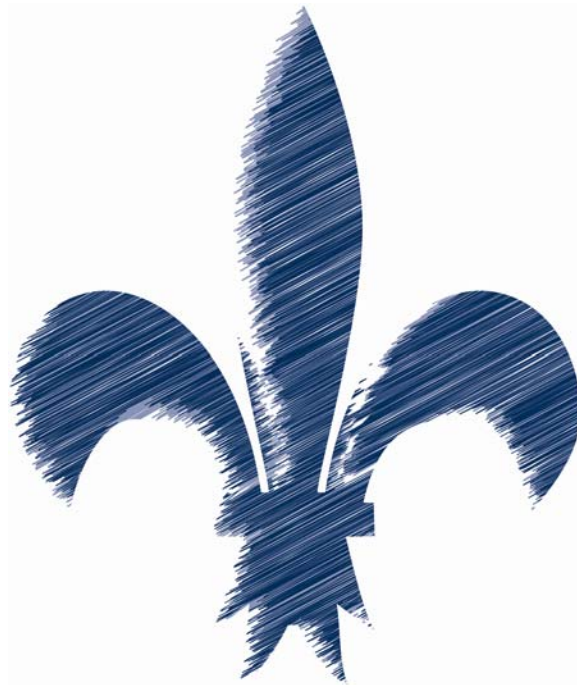


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE
Conseil consultatif de la lecture et du livre
COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats*
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

Le mardi 20 août 2013 - Vol. 43 N° 45

11 h 00 Conseil consultatif de la lecture et du livre (007M)

Journal des débats

9 h 30 (version non révisée)

(Neuf heures trente et une minutes)

Conseil consultatif de la lecture et du livre

J'appelle maintenant M. Hervé Foulon et Mme Sylvie Desrosiers, Conseil consultatif de la lecture et du livre. Je suspends quelques instants.

(Suspension de la séance à 10 h 56)

(Reprise à 10 h 58)

La Présidente (Mme Vien) : Alors, nous poursuivons nos travaux avec le Conseil consultatif de la lecture et du livre. Nous accueillons avec plaisir ce matin M. Hervé Foulon. Vous en êtes le président, M. Foulon?

M. Foulon (Hervé) : C'est ça.

La Présidente (Mme Vien) : Et vous êtes accompagné d'une dame que nous avons connue hier...

Mme Desrosiers (Sylvie) : Je suis pivotante. Je porte plusieurs chapeaux.

La Présidente (Mme Vien) : Avec plaisir. Mme Desrosiers, auteure. Sylvie Desrosiers. Alors, vous connaissez un peu le fonctionnement : 10 minutes pour présenter l'essentiel de votre mémoire, vos réflexions; par la suite s'ensuivent des échanges avec les parlementaires. On vous écoute, M. Foulon.

Exposé

M. Foulon (Hervé) : Merci, Mme la Présidente. M. le ministre, Mmes, MM. les députés. Permettez-moi d'abord de rappeler un peu le CCLL, le Conseil consultatif du livre et de la lecture, qui a été institué en 1981. Il a, comme mandat, de donner son avis et de soumettre des recommandations au ministre de la Culture et des Communications sur toute question relative à la lecture, au livre et à l'application du cadre législatif et réglementaire. L'avis du CCLL est obligatoire et préalable à la délivrance, la suspension et l'annulation d'un agrément pour un

libraire, un éditeur et un distributeur et il soumet également des recommandations à l'égard de l'adoption ou de la modification d'un règlement.

Je voudrais vous présenter aussi la composition du CCLL, parce que je trouve que c'est important de vous montrer la diversité des gens qui se sont penchés sur cette question. Donc, siègent au CCLL M. Yvan Bernier, professeur à la Faculté de droit à l'Université Laval, Mme Sylvie Desrosiers, que vous connaissez bien, auteure, Mme Louise Guillemette-Labory, directrice associée, bibliothèque ville de Montréal, M. Yves Guillet, qui est de la librairie Le fureteur, M. Clément Laberge, vice-président De Marque à l'édition numérique, M. Marc Ménard, professeur, École des médias à l'Université du Québec à Montréal, Mme Brigitte Moreau, bibliothécaire à la commission scolaire de commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, Mme Gilda Routy, directrice de la division Livres chez Bayard Canada, Mme Nicole Saint-Jean, présidente-directrice générale de Guy Saint-Jean Éditeur, M. Robert Soulières, auteur et président de Soulières Éditeur, ainsi que des représentants gouvernementaux, Mme Josée Blackburn, qui a été remplacée depuis par M. Gilles Simard, donc à la direction des politiques, culture et communications, Mme Diane Garneau, qui était directrice du soutien aux établissements au ministère de l'Éducation, Mme Chantal Guérin, qui a été remplacée par Mme Lise Gagnon depuis, directrice des ressources didactiques, et Mme Sylvie Ferland, directrice des Publications du Québec. C'est pour vous montrer la diversité donc...

M. Foulon (Hervé) : ...directrice du Soutien aux établissements au ministère de l'Éducation; Mme Chantal Guérin, qui a été remplacée par Mme Lise Gagnon depuis, est directrice des Ressources didactiques; et Mme Sylvie Ferland est directrice des Publications du Québec. C'est pour vous montrer la diversité donc de la composition de ce conseil.

Faisant suite aux orientations et liminaires transmises à la ministre en novembre 2010, les recommandations finales du Conseil consultatif de la lecture et du livre portent sur les actions que le gouvernement devrait préconiser pour continuer à rencontrer les objectifs poursuivis par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre tout en permettant à la filière québécoise du livre de faire face au nouveau défi qui consiste notamment à investir de façon concurrentielle le marché du livre numérique. L'apport de la lecture comme facteur de réussite scolaire, sociale, professionnelle et économique n'est plus à démontrer. La Politique de la lecture et du livre en a d'ailleurs fait sa prémisse proposant une série de mesures destinées à susciter le goût de la lecture, à favoriser le développement des habitudes de lecture et rendre le livre notamment québécois accessible dans toute sa diversité au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire. L'importance accordée à la lecture et au livre par les gouvernements s'est concrétisée par des mesures législatives et financières destinées à développer, de concert avec ses artisans, une infrastructure efficace de production et de diffusion du livre.

Au Québec, grâce à une offre substantielle de publications notamment québécoises, grâce à un vaste réseau de librairies et de bibliothèques, et, au surplus, avec l'apparition du marché numérique qui transcende la question de la territorialité, l'accès au livre s'est, au fil des années, amélioré. Or, la disponibilité du livre ne doit pas occulter la nécessité de garantir au lecteur une offre variée et éclectique de livres des plus populaires aux plus créatifs ou spécialisés. Le concept de bibliodiversité défini comme la nécessaire diversité des productions éditoriales mises à la disposition des lecteurs fait écho à la volonté exprimée dans la politique de 1998 de préserver la

diversité de la production littéraire québécoise et d'en assurer la diffusion la plus large. L'accessibilité avérée du livre ne doit donc pas se faire au détriment de la variété éditoriale et de la créativité, et c'est pourquoi il convient de garantir la pluralité de l'offre et la vitalité des acteurs de la chaîne du livre qui la révèlent, la promeuvent et la mettent en valeur. C'est d'autant plus primordial de les garantir qu'au-delà de sa simple marchandisation le livre a une valeur et une fonction culturelles que le pluralisme des voix, des idées, des imaginaires et des genres contribue à enrichir. Ce capital culturel ne doit pas être bradé ni subordonné aux lois d'un marché où règnent des acteurs dominants, notamment étrangers, qui ont les moyens de leurs ambitions mercantiles. Il faut plutôt opter pour des avenues propres à valoriser le livre dans toutes ses déclinaisons et à soutenir les médiateurs qui optimisent son accessibilité tout en assurant son essor commercial et celui des entreprises qui s'y consacrent.

Les recommandations du conseil ont donc été élaborées dans l'optique de viser systématiquement les finalités qui sont le développement du lectorat et l'amélioration des compétences en lecture des Québécois puisque, comme le souligne la Politique de la lecture et du livre, le développement culturel mais aussi économique, scientifique et politique d'une société passent nécessairement par l'aptitude à la lecture de ses citoyens. Convenir, à l'instar de nombreux autres pays, que le livre est un produit particulier parce qu'il véhicule notre culture, notre littérature et notre langue. La volonté d'assurer la protection et la vitalité de l'industrie québécoise du livre dépasse les considérations purement commerciales. Le gouvernement a la responsabilité de soutenir tous les acteurs de cette industrie dont le produit est un vecteur culturel et identitaire; maintenir des conditions favorables à la créativité et à la diversité éditoriale afin que le lecteur québécois puisse avoir accès, où qu'il se situe géographiquement et peu importe le support ou le canal qu'il choisit, à une offre plurielle et substantielle où le livre québécois occupe la part qui lui revient; assurer le respect des droits d'auteur et prôner la juste rétribution des créateurs; et aborder le numérique comme une opportunité de développement du lectorat et de l'industrie du livre.

Je voudrais rajouter un peu à cette brève présentation, des exemples sur lesquels nous nous sommes basés pour arriver un peu à ces recommandations. On a regardé, entre autres, de très près ce qui arrivait à nos voisins dans les provinces anglophones. On s'aperçoit que, depuis plusieurs années, il y a une situation plus ou moins monopolistique qui s'est instituée au niveau de la distribution du livre. Il y a des grandes surfaces et il y a une grande chaîne, Chapters-Indigo, qui détient à peu près 65 % du marché. Qu'est-ce que ça a eu pour conséquence...

M. Foulon (Hervé) : ...une situation plus ou moins monopolistique qui s'est instituée au niveau de la distribution du livre : il y a des grandes surfaces et il y a une grande chaîne, Chapters-Indigo, qui détient à peu près 65 % du marché. Qu'est-ce que ça a eu pour conséquences? C'est que les éditeurs ou distributeurs de livres doivent naturellement passer par cette chaîne, vu le marché qu'elle représente, et se font imposer ou quémander des surremises, ce qui a pour conséquence d'augmenter les prix. Mais, plus grave que ça, c'est que des éditeurs, une fois que leur livre est prêt, juste avant l'impression, vont rencontrer ces gros acteurs en leur demandant ce qu'ils pensent de tel ou tel projet de publication et, suivant leur réponse, ils décident de le publier ou pas, d'où l'impact sur la création. Qu'est-ce qu'on a vu? Au-delà de la disparition de libraires, c'est également la disparition ces derniers temps de maisons d'édition au Canada anglophone. Une des dernières et non des moindres au niveau littéraire était la maison d'édition McIntyre, qui

jouait un rôle énorme au niveau littéraire. Donc, c'est ce qui nous a amenés à nous questionner très profondément.

Un autre exemple dont je voudrais profiter, comme je profite de mon temps de présentation — deux minutes? Parfait — c'était pour apporter un exemple très concret au problème de la bataille de prix. Je prends un exemple qui se passe dans ma maison, étant également éditeur du groupe HMH. L'auteur à succès Michel David, qui a publié plusieurs sagas, se retrouve en vente, effectivement, et en grande surface et en librairie. Ses premiers livres, ses premières sagas se vendaient, grosso modo, à 50 % en grande surface et en librairie. Les dernières sagas, c'est 70 % en grande surface, 30 % en librairie. C'est juste pour vous concrétiser le manque à gagner que représentent ces... — et ils se vendent en grande surface à cause des coupures de prix — le manque à gagner que ces ventes représentent pour un libraire qui, lui, pourrait compter sur ses ventes de best-sellers pour faire son travail qui lui est demandé de libraire, pour proposer une vaste variété d'auteurs de livres.

Autre exemple sur la bibliodiversité, on a nommé plusieurs fois Jocelyne Saucier — je suis très content, vu que c'est une maison du groupe qui la publie — et Jocelyne Saucier, contrairement, n'a jamais été en vente en grande surface. Qu'est-ce qui a fait le succès de Jocelyne Saucier? Ça a été de, petit à petit, de se faire connaître grâce au réseau de librairies, plus, naturellement, sa notoriété, qu'elle a eue grâce à des prix qu'elle a obtenus. Mais le rôle des librairies indépendantes a été primordial également pour faire, après, développer sa notoriété. Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, M. Foulon. M. le ministre, pour une période de questions et d'échange.

Échanges avec les membres de la commission

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. M. Foulon, Mme Desrosiers, soyez les bienvenus. Vous avez fait un travail considérable relativement à ce que recèle le mémoire. Sur quelles données vous appuyez-vous, cependant, quand vous affirmez que la réglementation du prix des livres neufs est le meilleur moyen de préserver la bibliodiversité et de consolider le réseau des librairies?

M. Foulon (Hervé) : C'est un des moyens. On n'a pas la prétention, en faisant ces recommandations, que tous les problèmes seront résolus uniquement par ça. D'ailleurs, dans les recommandations, il y a également d'autres points, tels que la révision... on parle de la révision de la loi n° 51 à travers les règlements, on parle également du numérique. Donc, c'est un des moyens, en empêchant une guerre de prix, comme ça a déjà d'ailleurs été mentionné par nos prédécesseurs, et que les joueurs jouent sur des règles égales et pour préserver et reconnaître surtout le travail qui est fait par les libraires. Ça n'empêchera pas, et on n'a jamais dit qu'il ne fallait pas que les livres soient vendus dans des grandes surfaces, en pharmacie ou autre part. Plus le livre sera disponible, mieux ça sera. Mais il faut reconnaître aussi et s'assurer que les gens qui recherchent une diversité, qui ne recherchent pas seulement que le best-seller aient la garantie de pouvoir continuer à les trouver.

M. Kotto : O.K. Selon vous, quels seraient les impacts d'une fixation de prix de vente de livres neufs, imprimés et numériques, notamment sur notre lectorat?

M. Foulon (Hervé) : Je pense que l'impact, ça va être de préserver justement cette variété. Beaucoup de personnes ont mis de l'avant que ça pourrait avoir un impact sur le prix, dont une augmentation de prix, puisqu'ils ne pourraient plus avoir accès aux...

M. Foulon (Hervé) : ...je pense que l'impact, ça va être de préserver, justement, cette variété. Beaucoup de personnes ont mis de l'avant que ça pourrait avoir un impact sur le prix, donc une augmentation de prix, puisqu'ils ne pourraient plus voir accès aux rabais.

Or, il s'avère que les études qui ont pu être faites, entre autres quand on se base sur l'exemple dans des pays, que ce soit en France ou que ça soit en Angleterre... Et l'exemple anglais est important vu que c'est un pays qui avait eu une réglementation du prix, qu'il l'a abandonnée, et il s'avère que, depuis qu'ils ont abandonné le prix fixé, les livres ont augmenté plus que l'inflation, alors que, dans des pays où le prix est réglementé, le prix... l'augmentation du prix du livre est inférieure à l'inflation.

M. Kotto : O.K. Mais des mouvements que vous avez pu observer en Angleterre ont été documentés?

M. Foulon (Hervé) : Ça a été demandé. Je pense d'ailleurs que mes collègues de... vont vous apporter des documents avec une étude très fouillée de M. Fishwick, qui va dans ce sens et qui prouve les impacts qu'a eus l'abandon de la réglementation.

M. Kotto : O.K. Je veux poser une question que j'ai posée à des groupes avant vous. Pourquoi suggérez-vous un rabais autorisé de 10 % et une durée d'application de neuf mois?

M. Foulon (Hervé) : Le conseil, là, s'est appuyé un peu sur ce que... le consensus qui s'était établi dans la profession. On savait qu'en concernant le rabais de 10 %, comme les coops vous l'ont mentionné précédemment, il y avait des règles vis-à-vis, entre autres, des étudiants et que de supprimer l'accès à cette remise remettait en cause toute la politique d'un groupe comme les coops.

Le neuf mois, là, ça a été un consensus qui a été vraiment obtenu dans le secteur du livre. Effectivement, on peut toujours dire : Pourquoi neuf? Pourquoi pas 12? Il fallait trancher. Disons que nous, nous nous sommes appuyés surtout sur le fait de réglementer le prix en s'appuyant sur ce que les acteurs de la profession jugeaient acceptable.

Mme Desrosiers (Sylvie) : Si je peux me permettre d'ajouter, ce 10 % aussi est un pourcentage qui est souvent accordé par les libraires à leur clientèle. C'est une des façons de l'attirer et de la garder, cette clientèle, c'est de lui donner un rabais, avec des cartes de fidélité, etc. Et c'est une chose qu'il ne faut absolument pas enlever, puisque c'est un des outils aussi qui donne aux libraires la possibilité de fidéliser leur clientèle. Alors, c'est un chiffre qu'on retrouve, finalement,

assez uniformément dans les librairies. Il n'est pas question de l'enlever. Dans certains pays, c'est zéro. Dans d'autres pays, c'est 5 %.

J'aimerais aussi me permettre de citer une étude ici qui a été faite par Me Charline Bouchard, qui est professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, qu'on a eu le plaisir de recevoir lorsque, nous, nous avons fait nos travaux en vue des recommandations. Et on lui a commandé... cette étude lui a été commandée par la ministre de la Culture de l'époque. Et, dans ses conclusions, elle dit clairement que le choix du système de prix a une influence directe sur l'offre éditoriale. La concentration des librairies conduit à une diminution de l'offre éditoriale au profit d'une «bestsellerisation» des ventes et que le caractère supposément inflationniste du prix fixe est totalement infondé, que, de façon générale, il existe au Québec beaucoup moins de concentration qu'ailleurs en Amérique du Nord des librairies, ce qui constitue un avantage, tant pour l'industrie que pour les consommateurs. Et ça, c'est grâce à la loi n° 51. Et, pour réussir à continuer à garder cette pluralité, cette concentration beaucoup moindre qu'ailleurs, cette réglementation, nous considérons au conseil qu'elle est absolument adéquate pour continuer à garder cette spécificité québécoise, finalement, que nous avons ici et qui n'existe pas dans le Canada anglais.

M. Kotto : O.K. On a évoqué plusieurs facteurs qui fragilisent le réseau des librairies. Est-ce que le conseil s'est penché sur l'impact que pouvaient avoir les librairies à succursales vis-à-vis...

M. Kotto : ...des librairies. Est-ce que le conseil s'est penché sur l'impact que pouvaient avoir les librairies à succursales vis-à-vis du réseau des librairies indépendantes?

M. Foulon (Hervé) : La question que l'on se posait, justement, c'est toute situation monopolistique. Quand je vous parlais de l'exemple, dans les provinces anglo-saxonnes, anglophones, de Chapters-Indigo, bon c'est une librairie à succursales. Si demain une part trop importante est entre les mains d'un seul, il y a problème, il y a déséquilibre. Donc, aujourd'hui, on a la chance au Québec d'avoir un grand réseau de librairies indépendantes, de librairies avec deux, trois succursales, on a droit à trois chaînes de librairies — Renaud-Bray, Archambault, Chapters — et on a droit à des grandes surfaces. Donc, on a une variété. Ce qu'il faut, c'est que les règles du jeu soient à peu près les mêmes pour tous pour maintenir cet équilibre et que la population puisse bénéficier. On a parlé tantôt, justement, de la disponibilité en région, que ça soit à travers les bibliothèques ou à travers des librairies, il faut absolument préserver cette disponibilité jusqu'en Abitibi, en Gaspésie, que les gens puissent se procurer les livres. Et c'est le danger, demain, ce qui arriverait, parce que ce n'est pas forcément un Wal-Mart... où un Wal-Mart qui va s'installer en Gaspésie va proposer 200, 300 titres à l'année, donc un grand manque sur toute l'offre qui est normalement disponible chez un librairie aujourd'hui.

M. Kotto : O.K. Vous parlez des règles du jeu qui devraient être les mêmes pour tous. Est-ce que vous ouvririez la porte à l'effet que l'équation des subventions soit également ouverte à tous?

M. Foulon (Hervé) : S'ils respectent la réglementation de la loi n° 51, s'il y a la propriété québécoise, le nombre de titres, le service et qu'ils deviennent des librairies professionnelles tel que défini, pourquoi pas? Mais pour l'instant on a affaire surtout à des groupes étrangers, pour beaucoup, je parle pour les grandes surfaces, en tout cas.

M. Kotto : O.K., merci.

La Présidente (Mme Vien) : M. le député de Saint-Hyacinthe pour un peu moins de quatre minutes.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour, M. Foulon, Mme Desrosiers qu'on a vue hier, une dame passionnée, elle a...

Mme Desrosiers (Sylvie) : Je porte plusieurs chapeaux, mais j'essaie de ne pas parler à travers.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : C'est beau, c'est bien, ça, c'est bien. Je vais revenir. Vous avez beaucoup porté attention dans vos recommandations sur le livre numérique comme tel. Est-ce que vous recommandez plus d'aide aux auteurs ou... Comment on pourrait... quels moyens on pourrait utiliser pour que le livre numérique pénètre mieux puis qu'il réponde plus aux besoins, peut-être, de la jeune génération qui s'en vient? Comment vous abordez cette étude-là ou ce sujet-là?

M. Foulon (Hervé) : Bon, le livre numérique est une réalité, il n'est pas du tout question de l'occulter, au contraire, on pense que ça peut être même très utile pour la disponibilité. Après, il faut s'assurer que ça répond non seulement aux besoins, mais que ça respecte aussi les droits de chacun, dont les droits d'auteur, entre autres. Ce qu'il faut voir, et, quand on parle d'utilisation du livre numérique, je pense qu'il faut remettre aussi les choses un peu à niveau, on vit un peu une révolution que je compare un peu à l'apparition du livre de poche dans les années 55 où ça avait été quelque chose d'extraordinaire, le livre de poche était révolutionnaire. Et je me souviens de réactions de personnes qui disaient : Ah! Ils lisent dans un livre de poche, ce n'est pas lire un livre, à peu près les mêmes réactions quand on va entendre certains à propos du livre numérique. Donc, on parle de support, mais le contenu, le produit, lui, reste le même, la création, donc la part de l'auteur, le travail de l'éditeur. Même si c'est... au lieu d'imprimer, il faut le travailler en numérique, il y a tout un travail à faire et à préserver. Après, il faut le rendre disponible, et aujourd'hui on peut dire qu'au Québec il y a eu un gros travail, contrairement à ce que certains ont l'air de dire, de fait. Je peux vous dire que dans les maisons d'édition tous les titres qui sont produits maintenant depuis plus de cinq ans sont disponibles en numérique dans les différents centres, comme ça peut être les sites d'Archambault, de Renaud-Bray, Amazon, etc.

Mme Desrosiers (Sylvie) : Rue des libraires...

M. Foulon (Hervé) : Ruedeslibraires.com, justement, qui est... ruedeslibraires.com qui est un exemple extraordinaire du dynamisme des librairies indépendantes qui se sont regroupées pour répondre à cette demande. Donc, ils sont disponibles. Ce qu'il faut, là encore, faire attention, c'est que ça ne soit pas disponible uniquement que dans un gros groupe. Je vous donne un exemple. Si demain vous allez sur le site d'Amazon pour le livre, d'ailleurs, papier ou numérique, puis que vous frappez... vous n'avez pas un titre spécifique en tête, mais vous voulez avoir un livre sur l'histoire de la Nouvelle-France, vous regarderez, vous n'aurez aucun livre québécois qui va apparaître dans les premiers, alors qu'on a une production...

M. Foulon (Hervé) : ...puis que vous frappez... vous n'avez pas un titre spécifique en tête mais que vous voulez avoir un livre sur l'histoire de la Nouvelle-France, vous regarderez, vous n'aurez aucun livre québécois qui va apparaître dans les premiers, alors qu'on a une production sur l'histoire de la Nouvelle-France non seulement intéressante mais aussi importante. Pourquoi? Parce que, dans ces gros groupes, après, vont y jouer des rôles d'importance au niveau publicitaire, et donc de monnayer la place que l'on peut avoir sur le site pour pouvoir apparaître. Donc, là aussi, il y a un danger de diversité, et de disponibilité et de création...

Mme Desrosiers (Sylvie) : Il faut aussi dire que certains intervenants ont opposé le numérique et le papier, alors qu'il n'en est absolument pas question. Les deux sont appelés à cohabiter, et libre aux lecteurs de choisir le support avec lequel ils veulent lire leur livre. Pour nous, c'est très important que vous sachiez que le numérique, pour nous, est là pour rester. Ce n'est pas l'ennemi du livre papier, c'est une autre façon, une façon de plus d'avoir accès à la lecture. Mais on parle d'un support, et ce dont on veut débattre aujourd'hui, c'est de ce qu'il y a dans le support. On ne travaille pas pour savoir pour qui on travaille...

La Présidente (Mme Vien) : Merci.

Mme Desrosiers (Sylvie) : ...ici, pour les fabricants de tablettes ou pour le contenu.

La Présidente (Mme Vien) : Merci, Mme Desrosiers. Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : Merci, Mme la Présidente. Bonjour. Rebonjour.

Mme Desrosiers (Sylvie) : Rebonjour.

Mme Ménard : Ça fait plaisir de vous revoir, tous les deux, finalement. Écoutez, dans votre rapport, vous visez le développement du lectorat et l'amélioration des compétences en lecture des Québécois. Alors, je suis parfaitement en accord avec vous et je suis certaine que vous vous êtes penchés, vous avez réfléchi à des actions concrètes que vous pourriez nous parler.

Par contre, je pense qu'il faut se pencher sur autre chose, le libraire. Et je m'explique : dans un article du Devoir, en 2011, on parlait des propriétaires de librairies, les propriétaires de librairies fondées dans les années soixante-dix et quatre-vingt qui atteignent l'âge de la retraite et commencent à vouloir passer le flambeau. Et souvent on a parlé, là, depuis hier, des fermetures de librairies, et j'ai souvent posé la question : Est-ce que c'est la relève aussi qu'il faut regarder? Alors, ces gens, ces propriétaires disent qu'ils commencent à vouloir passer le flambeau. Or, les faibles salaires dans le secteur font en sorte que les jeunes libraires ne sont pas en mesure d'acheter les librairies. Alors qu'il s'avance dans la soixantaine, le propriétaire de deux librairies à Québec pense à vendre depuis quelques années, or il constate que la tâche n'est pas facile. Dans cinq ans, il aura à renouveler un bail puis il dit : J'aimerais donc que ça ne soit pas moi qui renouvelle le bail. Alors, que dites-vous là-dessus?

Moi, je reviens toujours, là, oui, il y a des fermetures, mais il y a beaucoup de propriétaires de librairies qui sont rendus à l'âge qu'ils veulent vendre leur librairie, et il n'y a pas d'acheteurs. Alors, j'aimerais vous entendre là-dessus.

M. Foulon (Hervé) : Vous avez parfaitement raison, le problème de relève, je pense, c'est un problème majeur, pas seulement en librairie, je dirais, dans toute l'industrie culturelle. J'en parle aisément, je suis plongé dedans, vous avez entendu mon fils hier, donc j'ai, moi, la chance d'avoir une relève qui est...

Mme Ménard : ...

M. Foulon (Hervé) : J'ai la chance d'avoir cette relève avec un fils et une fille.

Mme Ménard : Oui, oui.

M. Foulon (Hervé) : Mais malheureusement, ce n'est pas le cas de tout le monde. Et il faut arriver à mettre des conditions favorables pour cette relève. Je pense que le gouvernement pourrait avoir un rôle à jouer dans cette relève. Mais, quand on parle de réglementation de prix pour... parce que c'est... on est aussi dans le débat, c'est justement pour favoriser le fonctionnement des librairies pour que celles-ci soient plus rentables. Si une librairie est plus rentable, vous avez plus de chance de trouver des acheteurs.

J'en parle en connaissance de cause, notre groupe, on a repris, en 1995, la Librairie du Québec, à Paris. Bon. C'est à Paris, vous allez me dire, mais la problématique est la même, où on ne vend que du livre québécois. Et il n'y avait pas de relève non plus, là. Heureusement, bon, nous, pour des raisons... c'était intéressant, on ne voulait pas laisser tomber. Qu'est-ce qui arrivera le jour où, nous, nous ne serons plus intéressés? Qui est-ce qui va vouloir la reprendre? Le même problème. Il faut absolument mettre des facteurs de rentabilité pour que la relève se fasse, que ce soit à l'interne, ou que ce soit par des rachats à l'externe ou que des gens s'y intéressent.

Vous parlez de salaires, de revenus...

M. Foulon (Hervé) : ...mettre des facteurs de rentabilité pour que la relève se fasse, que ce soit à l'interne ou que ce soit par des rachats à l'externe, que des gens s'y intéressent. Vous parlez de salaire, de revenu, tout ça est relié justement à la rentabilité d'une librairie. Si demain on peut monter de 2 % la marge de profit d'un libraire, vous changez énormément la donne.

Mme Ménard : O.K. Merci. Ma prochaine question est un élément que, je suis convaincue, vous avez discuté, il s'agit du document de la SODEC publié en 2002, vous en avez parlé, je pense, tantôt, qui s'intitule La librairie agréée au Québec : sur la concordance entre les critères d'agrément et la réalité économique. Est-ce que vous pensez aujourd'hui que les critères qui sont d'avoir 2 000 titres d'auteurs québécois, 4 000 titres d'ailleurs est encore adéquat? Est-ce que vous pensez aussi que la librairie, dans une municipalité de plus de 10 000, doit avoir un chiffre d'affaires de 300 000 \$, si j'ai bonne mémoire, et de 150 000 \$ si c'est moins de 10 000? Avec les enjeux, là, qu'on parle, qui se passent actuellement avec les librairies, pensez-vous que c'est encore adéquat d'exiger ces critères?

Mme Desrosiers (Sylvie) : Il y a un aspect de votre question auquel j'aimerais répondre, qui est : vous savez, si on est ici, en train d'essayer de défendre l'existence des librairies, c'est parce qu'elles sont les gardiennes de la diversité. Alors, on a intérêt à ce qu'elles aussi jouent le rôle,

donc, c'est... le rôle qui est de donner accès aux gens au plus de titres possible. Avec maintenant les nouvelles possibilités d'achat en ligne dans les librairies indépendantes, le nombre de titres auxquels on peut avoir accès est pratiquement illimité parce qu'ils ne sont plus obligés de les avoir en stock, tu sais. Alors, il y a peut-être... il y a une révision à faire. Au niveau de la loi n° 51, ce que nous avons dit dans notre rapport aussi, pour certains aspects techniques effectivement de la loi, mais il ne faut pas perdre de vue l'objectif aujourd'hui, ici, c'est de conserver la diversité et non pas de la diminuer puisqu'à ce moment-là on travaille pour rien. Donc, l'aspect est plus économique.

Une voix : C'est adéquat.

M. Foulon (Hervé) : Je peux rajouter... bon, je vais dans votre sens comme quoi oui, il faut, et on le recommande, de revoir certaines règles parce qu'au bout de 30 ans effectivement, il y a une évolution du marché, mais elle ne doit pas être en diminuant, et c'est là aussi où on... s'orienter, c'était la place du livre québécois que l'on souhaiterait plus importante que ce qu'elle est aujourd'hui.

Mme Ménard : O.K. Merci. Ma dernière question : dans votre mémoire, vous recommandez qu'un soutien financier soit accordé à nos différentes institutions de diffusion pour qu'elles valorisent la consommation et rendent plus accessibles le produit numérique. Je comprends qu'un investissement majeur proviendrait du gouvernement. C'est ma compréhension, là, dans ma lecture. Et je me demande : est-ce que vous avez évalué l'investissement que le gouvernement devrait faire? Et est-ce que vous avez considéré aussi que les acteurs devraient aussi participer, et à quel niveau?

M. Foulon (Hervé) : Alors, une partie, d'ailleurs, de ces recommandations a déjà trouvé sa réponse puisqu'entre les recommandations qui ont été faites donc en 2011 et aujourd'hui, la SODEC a mis sur pied un programme qui vient en aide, justement pour le numérique, et qui est très apprécié. Bon, cela dit, je suis tout à fait d'accord avec vous, la majorité de l'investissement doit être fait par les acteurs, et c'est ce qui est le cas aujourd'hui. Je peux vous dire que... je vous disais tantôt que nous publions, nous, depuis plus de cinq ans... tous nos titres sont disponibles en numérique, et que c'est... contrairement à ce que des gens ont l'air de dire, que ça ne coûte rien de mettre du livre numérique sur le marché, il faut refaire le livre, hein, refaire un livre en format EPUB par exemple, ce qui nous permet, en plus, avec notre lecture qui parfois n'est pas toujours la même suivant qu'on a des lunettes ou pas, de grossir le caractère, je me suis aperçu qu'une...

M. Foulon (Hervé) : ...refaire un livre en format EPUB, par exemple, ce qui vous permet en plus avec notre lecture qui parfois n'est pas toujours la même souvent, quand on a des lunettes ou pas, de grossir le caractère, je me suis aperçu qu'une fois en prenant un livre fait en format EPUB, vous le grossissez, il n'y a plus d'apostrophe.

Donc, c'est juste pour vous montrer qu'il y a une importance au niveau de toute la numérisation de ce programme et qui coûte une maison comme la nôtre, ça a nécessité la création d'un emploi à temps plein uniquement pour ça.

Mme Ménard : Merci. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vien) : Merci à vous. M. le député de Jacques-Cartier.

M. Kelley : Merci beaucoup, Mme la Présidente. À mon tour, bienvenue, M. Foulon, Mme Desrosiers, pour votre enthousiasme pour le livre. Je vais commencer avec une courte question factuelle. Quel pourcentage des livres achetés au Québec sont achetés en ligne et quel pourcentage sont achetés en format numérique? Avez-vous une idée?

M. Foulon (Hervé) : En numérique, je vais vous donner l'exemple dans nos groupes, je peux vous donner des chiffres précis, c'est de l'ordre de 4 % aujourd'hui en format numérique. En ligne, c'est plus difficile parce que ça passe par les libraires. Donc, nous ne savons pas forcément, nous, qu'est-ce qui est acheté directement en ligne, est-ce que ça va à quelqu'un? Vous allez vous présenter chez Archambault, chez Renaud-Bray, chez Amazon, donc là ça devient plus délicat, on a quelques données pour Amazon parce qu'on travaille avec eux, mais je ne pourrais pas vous dire le pourcentage exact.

M. Kelley : Parce que j'ai vu un chiffre pour le Canada dans son ensemble, autour de 25 % de livres achetés en ligne, c'est une étude qui a été faite par Patrimoine Canada il y a quelques années, et je ne sais pas si ça c'est semblable au Québec.

M. Foulon (Hervé) : Je ne pourrais pas vous le dire de quelle manière ça a pu évoluer, c'est un mode d'achat qui existe et qui n'était sûrement pas négligeable, et que les librairies d'ailleurs...

M. Kelley : ...posent un défi.

M. Foulon (Hervé) : ...et que les libraires ont développé eux-mêmes.

M. Kelley : ...qui posent un défi un petit peu partout. J'arrive d'une rencontre avec les parlementaires américains, et là les librairies sont un petit peu jalouses de faire que les personnes vont venir, dans leur librairie, regarder les tablettes, noter les titres, retourner à la maison et acheter en ligne parce que c'est moins cher. Alors, j'imagine que c'est un phénomène qui risque de se produire au Québec aussi.

M. Foulon (Hervé) : D'où l'importance de la réglementation du prix.

M. Kelley : Oui, mais, oui et non, dans le sens que... j'essaie toujours de comprendre qu'est-ce qu'il y a sur la table, un changement, qu'est-ce que ça va faire dans le comportement des acheteurs parce que, de toute évidence, le livre va demeurer le moins cher possible dans les grandes surfaces peu importe si c'est 10 %, 5 %. Et il y a beaucoup de personnes qui passent dans les grandes surfaces à tous les jours. Alors, ils vont continuer d'acheter les livres dans les grandes surfaces. Alors, où est le transfert de marché vers les librairies plus modestes? C'est ça que j'essaie de comprendre dans le comportement... le monde va continuer d'aller dans les grandes surfaces, pas uniquement comme les Costco et les Wal-Mart, mais on voit dans les chiffres publiés, je pense, dans La Presse aujourd'hui, qu'il y a un transfert vers les grandes surfaces, librairies, alors les Renaud-Bray et les autres, prendre une place de plus en plus

importante dans le marché aussi. Comment est-ce que la proposition va changer les comportements des personnes qui achètent des livres?

M. Foulon (Hervé) : Je peux vous faire une réponse, donc il y aura toujours l'achat impulsif, donc si quelqu'un va chez Costco pour acheter son saumon, ses pneus neige etc., et qui voit le dernier best-seller en même temps, il ne regarde même pas le prix, il va le mettre dans son panier. On ne l'exclut pas et, comme on l'a dit toujours, plus le livre sera disponible, mieux ce sera. Mais il y a aussi un autre aspect, je vous cite une discussion que j'avais eue avec Pierre Renaud il y a deux ans, où Pierre Renaud, c'est lui qui nous a incités, il y a deux ou trois ans, justement à ce que les éditeurs imposent, mettent le prix du livre qu'ils recommandent sur leur couverture. Il me disait : Tu sais pourquoi? C'est parce que je suis tanné de me faire traiter de voleur par des consommateurs, des lecteurs qui viennent dans ma librairie : Comment ça? Tu vends ce livre à tel prix, je l'ai à Costco à tel autre prix. Bon. Donc, déjà, il ne se fera plus traiter de voleur, ce qui est quand même important pour un commerçant, deuxièmement, au-delà de l'achat impulsif, vous avez des personnes qui vont en librairie pour avoir un vaste choix.

Quand vous allez en librairie, j'y vais aussi souvent, même quand on a un livre en tête, on rentre en librairie, on va peut-être trouver le livre que l'on cherche, généralement, je sors avec trois ou quatre autres livres en plus auxquels je ne pensais pas, ce que vous ne faites pas en grande surface parce que vous ne les trouvez pas. Donc ça, c'est important au niveau du comportement, mais je suis d'accord avec vous, ce n'est pas tout le monde qui va en librairie, il y a des gens qui vous mettent les pieds chez Costco ou chez Wal-Mart et qui ne vont pas en librairie. Bon. Après ça, il y aura un travail, je dirais, à faire, c'est à nous, écrivains, auteurs, éditeurs, diffuseurs, de faire la promotion du livre pour attirer ces gens en librairie.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, M. Foulon. Mme la députée de Montarville.

Mme Roy (Montarville) : Oui...

M. Foulon (Hervé) : ...il y aura un travail, je dirais, à faire. C'est à nous, écrivains, auteurs, éditeurs, diffuseurs, de faire la promotion du livre pour attirer ces gens en librairie.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, M. Foulon. Mme la députée de Montarville.

Mme Roy (Montarville) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour à vous deux. Rebonjour, Mme Desrosiers. Et j'aimerais reprendre où on a laissé hier parce que vous avez ouvert la page, vous en avez parlé. Vous dites que tous les livres sont disponibles en version numérique, soit, mais, du côté des auteurs québécois — et c'est la question que je vous posais, je vais peut-être la reformuler : Lorsque vous êtes auteure, quelle est la proportion du livre papier que vous vendez versus la proportion du livre électronique, pour nous donner une idée?

Mme Desrosiers (Sylvie) : Je peux... O.K. Pour moi, là, je vous présente pour moi, personnellement, j'écris beaucoup pour une maison d'édition qui s'appelle La Courte Échelle que vous connaissez probablement tous, qui est une maison pour les jeunes, très importante, et c'est une maison qui a, par rapport au reste du marché, une bonne proportion de ventes en numérique, et ce n'est pas plus que 4 %.

Mme Roy (Montarville) : Ça revient au 4 % que vous disiez tout à l'heure?

Mme Desrosiers (Sylvie) : Et c'est 4 %, c'est à peu près le maximum. C'est les ventes numériques, l'offre doit être là parce qu'il y a des acheteurs qui sont là, prêts à acheter du numérique mais, pour l'instant, ce n'est pas une pénétration encore aussi grande que ça peut l'être aux États-Unis.

Il y avait un monsieur qui était là hier qui parlait de l'industrie de la musique, et je comprends bien ce qu'il disait au niveau du comportement des jeunes, mais... pour la lecture, mais ils achètent beaucoup, beaucoup, beaucoup de musique, O.K., en numérique, ils vont beaucoup sur YouTube, tout ça, mais pas les livres. O.K.? Ce n'est pas... ce ne sont pas de grands acheteurs de livres sur les plateformes. Quand... Ce n'est pas le même comportement. Pour le créateur... Puis la musique, c'est devenu un produit d'appel pour vendre un spectacle après. On vend souvent... Les groupes vont vendre une toune, une chanson 1 \$, 0,99 \$, là, mais, après, ils vont vendre le spectacle où, là, on va payer 40 \$, 45 \$ pour aller le voir. Nous, à moins qu'on commence à suivre des cours de danse, là, demain, tout ce qu'on a à vendre, c'est un livre. Ce n'est pas un produit d'appel, là, c'est un produit fini...

Mme Roy (Montarville) : Je comprends ce que vous dites, mais vos collègues également disaient que le marché du livre est en mutation. Alors, on s'en va vers ça. Dans d'autres pays, il y a beaucoup plus de ventes qui se font numériquement parlant et à d'autres égards, dans d'autres domaines également. Donc, on s'en va là-dedans. C'est inévitable.

Mme Desrosiers (Sylvie) : On s'en va là-dedans, mais je peux vous dire aussi que, depuis... je fais beaucoup, beaucoup de visites d'écoles. Je vais dans des écoles primaires, dans des écoles secondaires. Et la majorité des achats des jeunes que moi, j'ai pu côtoyer restent le livre papier. Ils vont aller au cégep, puis ils vont aller acheter des livres de référence par Internet en numérique, en format numérique. Mais, pour ce qui est de littérature et beaucoup de choses, ça reste encore le livre papier qu'ils vont acheter parce qu'ils vont... ils prennent des notes dedans, tu sais...

Mme Roy (Montarville) : Et s'en servir comme un outil.

Mme Desrosiers (Sylvie) : ...ils soulignent des passages, ils font leurs travaux comme ça, là, tu sais?

Mme Roy (Montarville) : Mais comme...

La Présidente (Mme Vien) : Merci. Merci beaucoup, Mme la députée de Montarville. Ça passe vite, ça passe vite. Mme la députée de Gouin.

Mme David : Merci, Mme la Présidente. On a souvent — bonjour — on a souvent parlé, depuis le début de ces audiences, de la situation anglaise, on a peu parlé de la situation française. Je pense que vous la connaissez. Donc, enfin, selon les données que vous avez, est-ce que la réglementation a eu un effet positif sur la petite librairie? Deuxièmement, est-ce que ça a eu un effet négatif sur l'achat de livres?

M. Foulon (Hervé) : Ça n'a pas eu d'effet négatif sur l'achat de livres. Et ce qui est intéressant de voir avec ce qui s'est passé en France, c'est l'évolution du marché. Vous aviez les grandes surfaces donc qui s'appellent là-bas Carrefour, Leclerc et autres qui vendaient du livre comme nos Wal-Mart et nos Costco et vous aviez les librairies. Les librairies, comme on l'a déjà dit, ont gagné au moins cinq ans. Ils ont d'autres problèmes. Comme on l'a toujours dit, on n'a pas la prétention que ça règle tous les problèmes.

Mais ce qu'il est intéressant de voir, c'est l'évolution aussi des grandes surfaces. Vous prenez la grande surface Leclerc qui vendait de l'épicerie, tout ce que vous voulez et quelques livres, ils ont créé des centres culturels Leclerc en parallèle où, en respectant le prix unique, ils ont créé carrément des librairies avec tout le service de librairie, des libraires compétents, un choix des livres de fond et non pas seulement les best-sellers. Donc, c'est des nouvelles librairies qui se sont créées, et ça, c'est intéressant, surtout que...

M. Foulon (Hervé) : ...et tout le service de librairie, des libraires compétents, un choix, hein, des livres de fond, et non pas seulement les best-sellers. Donc, c'est des nouvelles librairies qui se sont créées. Et ça, c'est intéressant, surtout que ça s'est fait en région là-bas. C'est quelque chose que les grandes surfaces ne faisaient pas.

Mme David : Et mon autre question, est-ce que la quantité totale de ventes de livres a diminué?

M. Foulon (Hervé) : Non. Quand je regarde les derniers chiffres globaux, et je ne peux pas vous le donner dans le détail, mais globaux des ventes qui se font en France, ça n'a pas diminué. Ça a diminué, je pense, cette année. Mais, là, il y a d'autres critères. Ils sont en crise économique. Ça joue aussi sur le livre malheureusement. Mais d'une manière générale, le livre n'est pas en baisse. Ils vont suivre les aléas des best-sellers. Quand il peut avoir... Naturellement, quand ils sortent certains livres, ça peut favoriser les ventes générales.

La Présidente (Mme Vien) : Merci. Merci beaucoup. Alors, point résiduel de 2 min 30 s. Je cède la parole à notre collègue de Bonaventure.

M. Roy : Merci, Mme la Présidente. Mes salutations, Mme Desrosiers et M. Foulon. C'est un petit monde, hein? On voit...

Mme Desrosiers (Sylvie) : C'est à cause de la télé.

M. Roy : Ah oui. Du monde occupé, c'est du monde occupé. Écoutez, page 9 de votre mémoire, dans les recommandations, Actualisation de la loi et des règlements, vous dites, je ne lirai pas tout le libellé : «C'est pourquoi nous croyons en accord avec les milieux associatifs du livre qu'il est préférable de ne pas modifier le texte de loi et de privilégier la voie réglementaire ou une législation parallèle pour apporter des ajustements nécessaires.» Pourquoi?

M. Foulon (Hervé) : Il y a déjà de nos collègues qui en ont parlé. Cette loi, la loi n° 51, est un actif extraordinaire que le Québec s'est donné. Si l'industrie du livre — quand je parle de l'industrie, je parle depuis les auteurs jusqu'aux consommateurs — est ce qu'elle est aujourd'hui, la loi n° 51 y a largement contribué. L'adage dit : Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. On ne

veut pas détruire, surtout prendre le risque de détruire ce qui existe. On sait que, si on rouvre la loi, on recommence un débat — comme ça a été dit, je ne sais plus si c'est ce matin ou hier — qui va perdurer pendant on ne sait combien de temps. D'autre part, il y a une urgence pour la réglementation du prix par contre. On estime qu'il est possible d'améliorer ou de moderniser, comme vous voulez, la loi de par les règlements ou par une législation parallèle.

M. Roy : Parfait. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : Merci. Ça conclut. Alors, M. Foulon, Mme Desrosiers, merci infiniment. Je suspends quelques instants, le temps que M. Carol Cloutier s'installe.

(Suspension de la séance à 11 h 43)